

RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE L'ETF

15 JUIN 2012

PROCÈS-VERBAL

1. Introduction

La réunion du conseil de direction de l'ETF se déroule à Turin le 15 juin sous la présidence de **Jan Truszczyński**, directeur général de la DG Éducation et culture de la Commission européenne.

Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du conseil de direction représentant la Pologne (Stefania Wikel, membre), la Suède (Per Byström, membre), l'Italie (Franco Giordano, suppléant), la Commission européenne (Antonio Silva Mendes, directeur, DG Éducation et culture, suppléant et Yngve Engström, chef d'unité, DG Élargissement, suppléant) et à Jan Andersson, expert indépendant du Parlement européen. Les experts indépendants nommés par le Parlement européen sont présents dans leur ensemble. Assistent également à la réunion les agents de la Commission suivants: Joao Delgado (chef d'unité, DG Éducation et culture), Hjördis Ogendo (DG Développement et coopération) et Frédérique Rychener (DG Emploi, affaires sociales et inclusion). Miriam Brewka Pino représente le service européen pour l'action extérieure. Loukas Zahilis et Stavroula Demetriades représentent respectivement le Cedefop et Eurofound. Mara Arno représente le comité du personnel de l'ETF.

L'Irlande, la Lituanie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ainsi que les observateurs de l'Azerbaïdjan, de la Turquie et de la Jordanie ne sont pas présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté par le conseil.

3. Suivi de la réunion précédente

i. Procès-verbal de la réunion précédente

Le procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2011 est adopté par le conseil.

ii. Suivi des points d'action et des procédures écrites

Shawn Mendes, directeur adjoint de l'ETF, présente les actions qui ont été menées au titre du suivi de la réunion du mois de novembre 2011:

- les conclusions de l'évaluation externe de l'ETF seront examinées au point 4 de l'ordre du jour;
- l'ETF a demandé en décembre 2011 une procédure écrite au sujet de l'approbation du budget 2012 révisé et du programme de travail de l'ETF pour 2012;
- le groupe de travail du conseil de direction sur les coûts de gouvernance de l'ETF a été constitué et s'est réuni le 28 mars à Turin et le 30 mai à Bruxelles; ses conclusions seront présentées au point 9 de l'ordre du jour;
- le plan de la réunion du conseil est adapté pour permettre la présentation et l'examen des documents *pour adoption* avant la réunion informelle; les rapports oraux sont présentés l'après-midi;
- trois jours avant la réunion, l'ETF a présenté les documents pour adoption disponibles.

Des procédures écrites sont effectuées au sujet des questions suivantes:

Les transferts entre lignes budgétaires de l'ETF en 2011 ont été effectués avec succès du 01/12/2011 au 13/12/2011;

- Le programme de travail 2012 de l'ETF et le budget 2012 ont été modifiés avec succès du 15/12/2011 au 22/12/2011;
- Le programme de travail 2012 de l'ETF concernant la Libye a été modifié avec succès du 01/03/2012 au 09/03/2012.

4. Évaluation externe de l'ETF

Le président informe que le rapport de la Commission sur l'évaluation externe de l'ETF présenté au Parlement européen, au Conseil et au Comité économique et social européen a été envoyé aux membres du conseil le 1^{er} juin ainsi que le plan d'action élaboré par l'ETF. Dans ses conclusions, la Commission estime que, dans le cadre politique des relations extérieures de l'UE, l'ETF a un rôle appréciable à jouer en tant que centre d'expertise, dans les quatre régions couvertes par son mandat.

À titre de recommandations, le président précise les vœux de la Commission: i) que l'ETF soit plus performante dans la diffusion de l'information aux parties prenantes relativement récentes; ii) que, dans le domaine du renforcement des capacités, l'ETF resserre sa collaboration avec les pays partenaires pour améliorer et augmenter la capacité de ces derniers à s'approprier le processus d'élaboration des politiques; et iii) que l'ETF concentre davantage ses efforts sur le développement des réseaux régionaux.

Le président souligne également que la Commission partage les conclusions positives de l'équipe d'évaluation quant à la valeur ajoutée et à l'efficacité coût-rendement de l'ETF, particulièrement au vu du vaste mandat et de la large couverture géographique de celle-ci. Le président invite les membres du conseil à examiner et à discuter le plan d'action proposé.

Madlen Serban, directrice de l'ETF, signale que l'évaluation externe a été réalisée pour la période 2006-2010 et que, depuis 2006, l'ETF a modifié son mode de communication avec les institutions gouvernementales, mais aussi avec d'autres parties prenantes des pays partenaires. L'intervenante souligne que, dans le rapport, l'ETF est présentée comme l'institution la plus stable dont

les activités s'exercent au niveau régional, et, à cet égard, celle-ci s'est engagée à intensifier les efforts en vue de maintenir et de développer la coopération régionale. Il a été tenu compte des recommandations de l'évaluation lors de l'élaboration du projet de programme de travail 2013 et Mme Serban donne plusieurs exemples: le programme «1+1» pour le sud de la Méditerranée, les projets de gouvernance à plusieurs niveaux qui associent un nombre élevé de parties prenantes, l'engagement à long terme de l'ETF et une vaste consultation avec les parties prenantes concernant la formulation de propositions en matière de coopération, et le cadre global pour la gestion axée sur la performance, etc.

Ingrid Müller-Roosen (Allemagne) salue le rapport et place l'accent sur les récentes améliorations dans la définition des activités et des objectifs, notamment en matière de communication proactive.

Maurice Mezel (France) se félicite des conclusions positives de l'évaluation et souligne les efforts de l'ETF pour s'ouvrir à des thèmes innovants et à de nouveaux partenaires dans le contexte économique et social en mutation des pays partenaires.

Micheline Scheys (Belgique) demande comment l'ETF associe les partenaires sociaux et les jeunes adultes dans ses activités. **Madlen Serban (ETF)** explique qu'après mûre réflexion, l'ETF a mis en œuvre un projet de gouvernance. Le processus de Turin de 2012 étudie également un inventaire des rôles et des responsabilités liés à la fonction. L'ETF a procédé dans un premier temps à une analyse approfondie de l'implication des partenaires sociaux dans le processus décisionnel dans six pays partenaires. Les résultats ont été communiqués lors de la réunion organisée par le Comité des régions et le Comité économique et social européen les 31 mai et 1^{er} juin à Bruxelles. Le programme de travail 2013 reflète une évolution vers le renforcement des capacités dans le but de faire des partenaires sociaux des interlocuteurs fiables aux yeux des gouvernements. En ce qui concerne les jeunes adultes, l'ETF prépare en ce moment un forum méditerranéen des jeunes chefs d'entreprise avec le soutien d'ONG actives dans ce domaine, notamment le Forum européen des jeunes. L'ETF collabore en outre avec la direction générale de l'Éducation et de la culture (DG EAC) et son unité chargée des politiques de la jeunesse.

Frédérique Rychener (DG EMPL) souligne la volonté de la direction générale de l'Emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (DG EMPL) d'établir une collaboration étroite avec l'ETF en ce qui concerne les partenaires sociaux, et elle recommande de lier les projets à ceux que les partenaires sociaux européens ont mis en œuvre dans les Balkans occidentaux et les régions du voisinage, sans perdre de vue les activités de l'OIT dans ce domaine. **Madlen Serban (ETF)** observe que l'ETF travaille en étroite collaboration avec les États membres de l'UE, avec le Comité économique et social européen et avec des organisations internationales. Ces dernières (dont l'OIT) sont membres du comité consultatif du projet. L'OIT est plus proche des entreprises et elle n'a pas participé au programme initial en matière d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP), alors que le projet de l'ETF ambitionne de faire intervenir les partenaires sociaux dans ce programme. M^{me} Serban remercie par ailleurs le membre français d'avoir mentionné les activités de l'ETF lors d'une réunion organisée à Bruxelles en février avec des représentants officiels des États membres et des pays de l'Union pour la Méditerranée.

Rosario Esteban (Espagne) félicite l'ETF pour le rapport et pour la décision d'inventorier les rôles et les responsabilités dans les pays partenaires, et la manière d'impliquer les partenaires sociaux. Elle souligne la nécessité d'impliquer la société civile ainsi que l'importance de la formation professionnelle en tant que moteur de développement futur.

Le plan d'action de l'ETF ne suscite pas de commentaires.

5. Rapport d'activité annuel 2011 et analyse et évaluation du rapport d'activité annuel 2011

Madlen Serban (ETF) et Shawn Mendes (ETF) présentent le rapport d'activité 2011.

Le rapport annuel d'activité est une composante clé du cycle stratégique de planification et de programmation de l'ETF; il sert trois objectifs: i) dresser le bilan de la réalisation des objectifs politiques fondamentaux et des activités essentielles; ii) faire office de rapport de gestion présenté par la directrice au conseil de direction, et iii) comprendre une *déclaration d'assurance* par laquelle la directrice garantit la fiabilité et l'objectivité du rapport, la légalité, la régularité et la bonne gestion financière de l'ensemble des transactions financières dont elle assume la responsabilité ainsi que la non-dissimulation d'informations pertinentes.

Le secrétariat général de la Commission présente la structure du rapport de la façon suivante: i) la partie I concerne la mise en œuvre du programme de travail annuel, ii) la partie II porte sur la gouvernance, le suivi de la gestion, le contrôle et les normes de contrôle interne, iii) la partie III décrit les composantes concourant à la déclaration d'assurance, iv) la partie IV englobe la déclaration d'assurance et les annexes.

Madlen Serban (ETF) signale que les éclairages (*spotlights*) apportés à cette occasion complètent le rapport annuel d'activité par des informations complémentaires sur les activités opérationnelles connexes.

Les informations présentées dans le rapport annuel d'activité reflètent l'organisation fonctionnelle, géographique et thématique des travaux. Le programme de travail 2011 prévoyait la réalisation de 149 interventions. Par région, la réalisation des résultats de la Fondation se présente comme suit: i) pour la région de l'élargissement: 48 réalisés contre 49 prévus; ii) pour le sud de la Méditerranée: 32 réalisés comme prévu; pour l'Europe orientale: 29 réalisés contre 26 prévus; et, iv) pour l'Asie centrale: 22 réalisés contre 20 prévus. Les résultats de la Fondation sont présentés également par fonction.

En ce qui concerne la performance et la rentabilité, les activités de l'ETF se sont révélées pertinentes, comme en témoignent le processus de Turin et l'enquête de satisfaction des parties intéressées. Le fait que 18 nouvelles interventions ont été identifiées en 2011 contre 14 annulées témoigne de la réactivité et de l'adaptabilité; l'efficacité est démontrée par la réalisation du nombre de résultats escomptés de la Fondation. Pour améliorer la qualité, l'ETF a mis en place un cadre de gestion axé sur la performance. À la suite d'un audit des coûts afférents aux résultats de la Fondation, l'ETF a entrepris de calculer le coût pour 2011. Le coût moyen est pratiquement identique au niveau régional, passant de 136 628 euros par résultat de la Fondation dans le sud de la Méditerranée à 111 206 euros dans la région de l'élargissement. Selon les prévisions, le coût moyen par résultat est plus élevé dans les régions plus vastes; c'est le cas pour le développement de l'expertise thématique (164 334 euros) et, particulièrement, pour l'élaboration des politiques basées sur des preuves (437 692 euros).

Sont présentés plusieurs exemples concrets d'activités par région:

- i. l'inclusion sociale par le biais de l'éducation et la formation, en faveur de laquelle un réseau d'environ 120 experts et fonctionnaires chargés des politiques en matière d'éducation destinées à mettre un terme à l'exclusion sociale a été créé dans la région de l'élargissement. La mise en place de ce réseau fait suite à une demande de la DG Élargissement de soutenir un projet d'éducation inclusive dont bénéficieraient plusieurs pays dans le cadre de l'IPA;
- ii. l'ETF a redéfini son soutien à la Tunisie après la révolution, en fonction des priorités du gouvernement de transition tunisien (développement des capacités en matière d'emploi);
- iii. dans le cadre du projet relatif à l'évaluation de la politique en matière de petites et moyennes entreprises en Europe orientale, l'ETF a développé une capacité d'auto-évaluation et elle a procédé

à l'évaluation des politiques et de leur mise en œuvre dans les domaines de l'éducation à l'esprit d'entreprise et des compétences de gestion, en collaboration avec la DG Entreprise et industrie, l'OCDE et la BERD. Les conclusions seront publiées dans un rapport concernant les PME du partenariat oriental en 2012.

- iv. au titre du projet sur le dialogue politique régional en matière d'EFPP en Asie centrale, l'EFT accorde son soutien aux établissements scolaires des cinq pays de la région afin d'améliorer la qualité et d'associer les parties prenantes au processus d'apprentissage. Cette initiative contribue à améliorer l'attractivité de l'EFPP dans les projets de développement scolaire et favorise l'établissement de relations entre l'enseignement et les entreprises.

La déclaration de Turin de mai 2011 est une avancée considérable en matière d'élaboration de politiques fondées sur des faits probants. Les dirigeants politiques des pays partenaires, l'UE et la communauté internationale reconnaissent l'influence des faits probants structurés sur les choix politiques. La diffusion de l'expérience en matière de qualifications joue un rôle de premier plan dans le développement de l'expertise thématique. La plate-forme des qualifications (lancée en octobre 2011) contribue au partage et à la diffusion de l'expertise, et elle encourage les responsables des réformes en matière de qualifications en fournissant un centre de diffusion et d'échange d'informations. La conférence sur les qualifications organisée par l'EFT au Parlement européen et une étude sur la mise en place de cadres de certification dans dix pays partenaires de l'ETF ont également joué un rôle dans ce sens.

La partie II du rapport place l'accent sur les éléments suivants relatifs à l'exécution du budget: un taux d'engagement de 99,7 %, un taux de versement de 86,8 %, un taux d'exécution des paiements de 99,76 % et seulement 12 virements budgétaires. Au total, 13,1 % du budget engagé pour 2011 ont été reportés. En ce qui concerne la passation de marchés, neuf procédures d'appel d'offres ont été annulées, trente-huit contrats signés, et 104 contrats étaient actifs au 31 décembre 2011. Le nombre de membres du personnel était de 125 au 31 décembre 2011.

La partie III du rapport décrit les composantes concourant à la déclaration d'assurance de la directrice (évaluation basée sur la gestion, conclusions des audits, contrôle et évaluation, et suivi des plans d'action pour les audits des années précédentes). Cette partie décrit également les procédures de contrôle mises en place pour apporter les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes. L'ETF n'a aucune réserve à émettre pour 2011.

La partie IV concerne la déclaration d'assurance de la directrice. Les informations présentées dans le rapport donnent à la directrice l'assurance raisonnable que les ressources allouées à l'ETF en 2011 ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place apportent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Le président **Jan Trzczyński** félicite l'ETF pour l'excellente exécution du budget.

Micheline Scheys (Belgique) complimente l'ETF pour la qualité remarquable du rapport et pour le document relatif aux faits marquants (*highlights*), qui fournit plus de détails. Elle suggère de renforcer la collaboration avec le Cedefop bien que, selon les explications de **Madlen Serban (ETF)**, cette collaboration soit conditionnée par les ressources des deux agences. Toutefois, la complémentarité est recherchée dans la mesure du possible, comme en témoigne le rapport Copenhague-Bruges, dans lequel l'ETF soutient les pays candidats.

Jan Andersson (expert indépendant du Parlement européen) félicite l'ETF pour son rapport et pour le succès de l'ensemble de ses activités. Il signale qu'il partage l'information avec Jutta Haug, députée européenne et membre de la commission des budgets chargée des agences de l'UE.

Ingrid Müller-Roosen (Allemagne) salue l'excellente exécution du budget, la pleine utilisation des ressources budgétaires disponibles et les performances remarquables de l'ETF. Les activités

développées dans les pays partenaires sont impressionnantes. L'intervenante informe qu'une réunion conjointe s'est tenue à Bonn en décembre 2011 dans le but de définir les thèmes de la collaboration.

Miriam Brewka Pino (SEAE) remercie l'ETF pour sa réactivité et son adaptabilité, particulièrement en ce qui concerne les activités dans les pays du voisinage, et particulièrement ceux du voisinage Sud. L'ETF a prouvé sa capacité à réagir rapidement dans le cas de la Libye. L'intervenante apprécie la valeur communicative du rapport.

Antonio Silva Mendes (DG EAC) demande des précisions sur les résultats de la Fondation et sur la manière dont l'ETF gère les demandes complémentaires. **Madlen Serban (ETF)** explique que le budget nécessite la réalisation d'un certain nombre de résultats, qui sont susceptibles d'évoluer au cours de l'année en fonction du contexte politique et des capacités d'absorption des pays partenaires, et des priorités de l'UE. En ce qui concerne les demandes complémentaires, celles-ci peuvent émaner des services de la Commission (auquel cas la DG EAC est informée), ou des pays partenaires. C'est le cas du Maroc qui a sollicité l'aide de l'ETF dans le domaine de l'emploi. Les activités du programme de travail sont définies en fonction des priorités, et l'ETF ne devrait pas perdre de vue les aspects négatifs de celles-ci lorsqu'elle examine les demandes complémentaires.

Liliana Preoteasa (Roumanie) félicite l'ETF pour l'excellent travail réalisé dans un contexte économique et politique difficile dans les pays partenaires. Elle observe que l'exécution du budget est remarquable, de même que l'implication des représentants des pays partenaires dans plusieurs activités. L'intervenante salue également le mode de communication innovant utilisé dans le rapport.

Yngve Engström (DG Élargissement) souligne la qualité de la collaboration avec l'ETF en 2011 et l'excellent soutien proposé à la DG Élargissement pour la programmation des activités, notamment la mise en place du programme éducatif inclusif dans les Balkans occidentaux.

M. Torben Kornbech Rasmussen (Danemark) suggère de résumer le document en deux pages.

Hanna Dam (Danemark) présente, au nom de la présidence de l'UE, l'analyse et l'évaluation du rapport d'activité annuel. Elle indique que le conseil apprécie l'efficacité de la gestion financière pour l'année 2011, qui a permis la pleine utilisation des fonds mis à la disposition de l'ETF – dans la continuation de la tendance positive amorcée en 2009 et 2010 – et laisse un montant inutilisé de 0,1 million d'euros (0,5 %), qui sera reversé à la Commission européenne pour les activités de 2011 et résulte principalement du désengagement des crédits reportés au cours de l'année. Le conseil constate par ailleurs que l'ETF n'a aucune réserve ou critique à émettre pour 2011.

Mme Dam souligne que les informations présentées dans le rapport donnent au conseil de direction l'assurance raisonnable que les ressources affectées ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place apportent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Au vu de l'analyse et de l'évaluation exposées ci-dessus, le conseil de direction adopte le rapport d'activité annuel 2011 de l'ETF ainsi que l'analyse et l'évaluation du rapport d'activité annuel de l'ETF, et demande qu'ils soient transmis au Parlement européen, au Conseil européen, à la Commission européenne, au Comité économique et social européen et à la Cour des comptes.

6. États financiers annuels de l'ETF en 2011

Martine Smit (ETF), nommée au poste de comptable par le conseil de direction en 1999, présente les états financiers pour 2011.

Les membres du conseil de direction ont pris connaissance des états financiers réalisés et présentés conformément au titre VII du règlement financier. Les normes en vigueur sont identiques à celles de la Commission européenne et des autres institutions de l'UE. Les états financiers ont fait l'objet d'un audit de la Cour des comptes et une copie provisoire de l'avis rendu par celle-ci a été reçue le 14 juin 2012. Cette déclaration précise que les comptes annuels de l'ETF reflètent fidèlement, dans toutes les matières concernées, la situation financière de l'ETF au 31 décembre 2011, ainsi que le bilan de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'année concernée, conformément au règlement financier. L'avis de la Cour sert de base à la décharge du Parlement européen.

Les états financiers annuels doivent également être certifiés par le comptable, par une déclaration de la directrice et l'expression de la confiance que celle-ci accorde aux contrôles et aux opérations présentés dans le rapport annuel d'activité, et par l'avis du conseil de direction.

Les principes suivants sont d'application: i) pour les comptes généraux – la comptabilité d'exercice¹ que l'ETF applique depuis 2005; et ii) pour l'exécution du budget – la comptabilité de trésorerie². En comparaison avec 2010, l'ETF a payé pratiquement le même pourcentage sur les crédits de paiement disponibles. Le résultat économique montre un profit, mais ce n'est qu'un résultat théorique tributaire d'une multitude d'événements imprévus, et il ne représente pas le montant qui doit être remboursé à la Commission.

Déclaration des changements apportés au capital. Les seuls changements apportés au capital de l'ETF résident dans le résultat économique. Ce dernier entraîne une modification du solde.

Solde: il n'y a pas de différence notable par rapport à 2010. Le montant total du solde accuse une légère baisse. Celle-ci résulte d'une diminution des équivalents de liquidités, elle-même due à des prévisions restrictives en matière de trésorerie.

Flux de liquidités: l'ETF continue de surveiller de près sa trésorerie, ce qui génère un pourcentage élevé de paiements et une diminution constante des liquidités.

Le budget est composé de crédits d'engagement et de crédits de paiement. Les engagements sont des obligations budgétaires légales. Interviennent dans les fonds affectés: i) la réutilisation des fonds pour les Titres I, II et III grâce au recouvrement des dépenses; ii) le Fonds fiduciaire italien – ministère italien des affaires étrangères; et iii) dans le cadre de l'accord MEDA-ETE, le délai d'engagement des fonds échu le 31 décembre 2009, ce qui explique l'absence de fonds pour les engagements.

En ce qui concerne la subvention de l'ETF, le niveau d'engagement est légèrement inférieur à celui de 2010 (99,69 % en 2011 contre 99,87 % en 2010).

L'exécution du budget est fonction des crédits de paiement, des fonds reçus et de l'exécution des crédits de paiement.

Le budget est composé de crédits d'engagement et de crédits de paiement. Les crédits d'engagement correspondent aux activités planifiées, au programme de travail et aux crédits de paiement, y compris le montant réel disponible pour le paiement des engagements. Les ajustements représentent les crédits de paiement reportés de 2010 à 2011 en fonction des fonds alloués, les crédits de paiement

¹La comptabilité d'exercice est basée sur les transactions et autres opérations reconnues et effectives (et pas seulement sur une rentrée de liquidités ou un paiement équivalent)

²La comptabilité de trésorerie est basée sur les mouvements de trésorerie, c'est-à-dire que les transactions sont reconnues à la réception ou au paiement des liquidités.

annulés parce que reportés en 2010, et les fluctuations des taux de change. Le résultat final correspond au montant qui doit être remboursé à la Commission et est lié à la subvention de l'ETF. Le pourcentage payé sur les crédits disponibles s'élève à 96,01 %. Le montant effectivement perçu s'élève à 19 940 342,09 euros; le montant effectivement payé à 20 424 401,80 euros; le résultat avant contraction est d'environ 484 059,71 euros. Les contractions s'élèvent à 601 746,29 euros, ce qui donne un résultat final de 117 686,58 euros.

Le niveau d'engagement pour les fonds alloués est calculé sur l'année civile, comme la subvention de l'ETF, alors que les fonds alloués s'étalent sur plusieurs années et que, de ce fait, le niveau d'engagement ne constitue pas un indicateur d'efficacité.

À la fin de décembre 2011, l'ETF est passée au module ABAC Assets dans le cadre des systèmes financiers ABAC et SAP. En 2011, la totalité des pièces restantes du système d'inventaire a été transférée dans ce nouveau système au terme d'un processus d'épuration complet. Conformément au règlement, les intérêts perçus liés à la subvention de l'ETF doivent être reversés à la Commission européenne. En ce qui concerne la totalité des autres fonds alloués, la procédure dépend de l'accord en vigueur. En 2011, l'ETF a perçu des intérêts s'élevant à 59 384,14 euros (dont 48 277,59 euros provenant de la subvention de l'ETF, 2 805,14 euros du Fonds fiduciaire italien et 8 301,41 euros du projet MEDA-ETE).

Seuls les 2 805,14 euros peuvent être utilisés en 2012, le montant restant étant reversé à la Commission européenne.

Alastair Macphail (ETF) présente le rapport de la Cour des comptes. La déclaration d'assurance indique que les comptes de l'ETF présentent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de cette dernière au 31 décembre 2012. Les transactions sous-jacentes sont, dans leur ensemble, légales et régulières.

Les remarques suivantes sont formulées dans le rapport:

- L'ETF n'a pas encore adopté et mis en œuvre de politique en matière de trésorerie dans le but de réduire au minimum et d'étaler le risque financier tout en recherchant des rendements satisfaisants. Le compte est ouvert dans une banque qui n'applique plus le taux minimal comme le précise la Commission. L'ETF s'est désormais engagée à mettre en place une politique appropriée afin de superviser les taux de crédit bancaire, d'étaler le risque financier et de garantir un rendement satisfaisant de l'encaisse;
- La Cour a identifié 64 contrats d'une valeur totale de 2 millions d'euros qui n'ont pas été contresignés par le souscripteur, ce qui crée une incertitude juridique. Les observations portent sur des ordres d'achat émis en vertu d'un contrat-cadre et gérés par un système de gestion informatisée (TIC) qui prévoit l'acceptation par voie électronique des ordres d'achat par le souscripteur. Dorénavant, tous les ordres d'achat émis dans le cadre de ce contrat seront également contresignés physiquement par le fournisseur;
- La maintenance et les services de base tels que le chauffage, l'eau et l'électricité ne sont plus garantis pour les locaux de l'ETF depuis la faillite de l'entreprise chargée de la gestion des installations en novembre 2011. L'état des locaux est déplorable et menace la poursuite des activités. L'ETF souligne que toutes les démarches possibles ont été entreprises aux niveaux local, régional et national en Italie, ainsi qu'au sein du conseil de direction de l'ETF et à la Commission européenne, pour restaurer définitivement les bâtiments comme le prévoit l'accord de siège;
- L'ETF doit améliorer la transparence de ses procédures de recrutement. Les notes minimales pour être admis aux entretiens et aux épreuves écrites ne sont pas fixées à l'avance et les questions des tests oraux et écrits ne sont pas rédigées avant l'examen des candidatures par

les comités de sélection. L'ETF a modifié sa procédure de sélection dans le but d'introduire une note minimale standard fixée à 70 % pour toutes les épreuves. La procédure de sélection prévoit l'élaboration des questions du test et de l'entretien avant la remise des CV au comité de sélection.

L'ETF fera part de sa réaction à la Cour des comptes européenne et fera la lumière sur la situation réelle qui, contrairement aux conclusions, est parfois très satisfaisante.

M. Torben Kornbech Rasmussen (Danemark), fait remarquer, au nom de la présidence de l'UE, que le conseil a obtenu l'assurance raisonnable que les états financiers de l'ETF pour 2011 sont fiables et que les transactions sous-jacentes sont, dans leur ensemble, légales et régulières.

Le conseil approuve à l'unanimité les états financiers annuels de l'ETF pour 2011 et rend un avis positif sur les états financiers annuels de l'exercice financier 2011.

7. Budget rectificatif 2012

Alastair Macphail (ETF) présente les données qui sous-tendent la rectification du budget 2012:

- les recettes affectées et une légère augmentation de la subvention doivent être incorporées;
- la subvention octroyée par la Commission européenne est majorée de 100 000 euros;
- les intérêts accumulés en 2011 pour les montants affectés par le Fonds fiduciaire italien (2 805,14 euros) s'ajoutent aux 133 009,74 euros disponibles reportés des années précédentes;
- les 248 467,46 euros non dépensés au titre du projet MEDA-ETE (géré par l'ETF de 2005 à 2009) ont été remboursés à la Commission européenne en janvier 2012, mais doivent figurer dans le budget 2012.

Le budget rectificatif donnera lieu à une augmentation des dépenses au Titre III comme suit: i) 20 000 euros pour la conférence des entreprises «Atteindre l'excellence en matière de création d'entreprise et de compétences de gestion» prévue du 14 au 16 novembre 2012; ii) 32 000 euros pour la «Réforme du programme d'études en Géorgie: leçons retenues» (15 000 euros) et un élargissement de la réunion régionale sur le partenariat social dans la région SMED (17 000 euros); iii) 16 300 euros pour une étude sur les modalités et les programmes destinés à faciliter le retour et la réintégration des migrants dans les régions du voisinage; iv) 21 700 euros pour la réunion régionale «De nouveaux défis pour le développement des compétences dans la région méditerranéenne» qui se tiendra en Jordanie du 25 au 27 septembre, l'initiative Torinet en Tunisie et l'organisation d'une réunion d'experts sur les incidences du développement des capacités; et v) 10 000 euros pour des missions consacrées à des activités complémentaires dans les pays partenaires.

Maurice Mezel (France) demande pourquoi l'ETF n'a pas consacré les 248 467,46 euros au projet MEDA-ETE. **Madlen Serban (ETF)** précise que le montant, qui englobe aussi les intérêts perçus, est celui de l'audit. Au cours du délai de mise en œuvre (2005-2009), plusieurs problèmes administratifs se sont posés et se sont répercutés sur l'affectation du budget.

Le conseil approuve à l'unanimité le budget rectifié.

8. Comptes rendus oraux

Sont présentés des exposés sur les politiques de la Commission et les programmes qui ont des répercussions sur l'ETF, les tendances et les évolutions au sein de l'ETF, le bilan de la présidence danoise et le programme de la prochaine présidence chypriote.

Les points forts de ces présentations sont repris dans l'annexe.

9. Projet de programme de travail 2013

Madlen Serban et **Xavier Matheu** présentent le projet de programme de travail de l'ETF.

La Commission européenne préparera son avis sur le premier projet de programme de travail 2013. Le document mis à jour sera présenté à la réunion du groupe de travail du conseil de direction le 11 septembre à Turin et au cours du dialogue structurel avec les services de la Commission européenne début octobre. Le second projet sera communiqué uniquement au conseil de direction; il fera l'objet d'un débat et sera proposé pour adoption à la réunion de l'ETF en novembre.

Le programme de travail est structuré comme suit: objectifs pour 2013 et priorités thématiques, contexte politique, activités contribuant au développement du capital humain, gestion des ressources, gouvernance et gestion.

Les hypothèses pour le programme de travail sont les suivantes: la subvention de la Commission européenne pour l'ETF en 2013 sera de 20 144 500 euros, le nombre total de postes en 2013 s'élèvera à 135, et le nombre total d'équivalents temps plein disponibles en 2013 sera de 129,5.

Les principaux objectifs pour 2013 consistent à: renforcer l'analyse globale, fondée sur des faits probants de la réforme de l'EFP dans les pays partenaires par le biais du processus de Turin; renforcer la capacité des pays partenaires à développer et utiliser des outils pour l'élaboration de politiques fondées sur des faits probants; améliorer l'analyse du marché du travail et les prévisions, et soutenir la réforme des systèmes d'enseignement et de formation professionnels au regard de celles-ci; soutenir le cycle de programmation de l'instrument de politique extérieure de l'UE et, le cas échéant, la dimension extérieure des politiques intérieures; diffuser les informations pertinentes et encourager les échanges d'expérience et des bonnes pratiques entre l'UE et les pays partenaires ainsi qu'entre les pays partenaires même dans le domaine du développement du capital humain.

Au total, 144 interventions sont planifiées pour 2013 et les opérations de l'ETF sont décrites au niveau régional et national. Dans chaque pays partenaire, un plan de mise en œuvre détaille la manière dont cela sera mis en pratique, une fois le programme adopté. Les opérations de l'ETF aux niveaux national et régional sont guidées par le processus de Turin, les travaux de l'ETF et le dialogue avec les principales parties prenantes en 2012. En se basant sur l'analyse réalisée pour chaque pays partenaire, les domaines d'actions thématiques pour le soutien prioritaire tiennent compte, pour chaque pays, des cinq critères suivants: i) priorité dans les relations extérieures de l'UE et ses relations contractuelles; ii) priorité du développement du capital humain dans les relations extérieures de l'UE et au niveau régional; iii) priorité donnée au développement du capital humain comme indiqué par les stratégies et les politiques nationales documentées et les engagements en matière de ressources; iv) engagement des parties prenantes envers le développement du capital humain comme indiqué par leur contribution et leur participation aux stratégies de réforme nationales; et v) implication des autres bailleurs de fonds dans le capital humain et coopération avec ceux-ci pour éviter les chevauchements.

En ce qui concerne les projets régionaux, l'ETF entend prolonger le projet d'éducation inclusive dans la région de l'élargissement et soutenir les mesures en faveur des initiatives régionales de l'UE et du

dialogue politique. En Europe orientale, l'ETF poursuivra ses activités au titre du projet régional relatif à la poursuite de la formation professionnelle ainsi que les projets associés aux partenariats pour la mobilité. En Asie centrale, l'accent sera placé sur l'initiative de développement des établissements scolaires. Dans le sud de la Méditerranée, les éléments clés seront la dimension régionale des qualifications sectorielles, l'éducation à l'esprit d'entreprise et les compétences de gestion en faveur des PME: le soutien à la charte euro-méditerranéenne de l'entreprise (Euromed) et au partenariat social, et la promotion du dialogue politique et de l'emploi dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée

Sont présentés à titre d'exemples d'activités par pays la Libye, l'Azerbaïdjan, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Kazakhstan.

En ce qui concerne l'élaboration de politiques fondées sur des faits probants, l'ETF prévoit de poursuivre le développement méthodologique pour soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des faits probants et la gestion des connaissances en consolidant les réseaux Torinet dans onze pays partenaires et en renforçant la capacité de l'ETF à saisir et à récupérer les connaissances acquises grâce à ses activités.

Les résultats du processus de Turin 2012 seront examinés par l'ensemble des pays au cours du deuxième cycle afin d'identifier ou de valider les orientations stratégiques des initiatives et de comparer celles-ci aux actions à court terme de Bruges.

En ce qui concerne l'expertise thématique, dans le domaine de l'innovation et de l'apprentissage, les six communautés de pratique qui suivent de près les évolutions au sein de l'UE, des pays partenaires et sur la scène internationale, conservent et consolident les connaissances de l'ETF, et soutiennent avec succès les projets régionaux et par pays de l'ETF; elles explorent en outre la possibilité de développer de nouveaux champs d'action dans les domaines thématiques suivants: i) qualifications et qualités; ii) développement régional et gouvernance; iii) développement durable; iv) emploi et employabilité; v) inclusion sociale; et vi) éducation à l'esprit d'entreprise et compétences de gestion. Parallèlement, l'ETF poursuivra trois projets de développement d'outils méthodologiques dans le cadre des activités par pays: i) mise en concordance et anticipation des compétences; ii) apprentissage dans différents contextes; et iii) migration et compétences.

En ce qui concerne les relations avec les parties prenantes, il est prioritaire de poursuivre la collaboration avec la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen dans le cadre de la dimension externe des politiques de l'UE, et la coopération avec les autres agences, les États membres de l'UE, les partenaires de l'Europe sociale et les organisations internationales.

L'ETF a achevé le cadre de gestion axé sur les performances dans le but de promouvoir l'obligation de rendre compte et la transparence, et d'améliorer la performance.

Comme pour les années précédentes, le programme de travail 2013 est fondé sur les priorités. L'ETF planifie et gère ses actions au moyen d'une politique budgétaire axée sur les activités afin d'atteindre ses objectifs et d'utiliser efficacement ses ressources. Il est procédé à une étude préliminaire afin de contrôler les progrès réalisés en cours d'année au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, et les principaux risques découlant des activités; des objectifs sont définis en vue de prendre les mesures appropriées pour leur réalisation. La planification est effectuée selon le principe de la cascade et est multidimensionnelle: géographique, fonctionnelle et thématique. Dans le cadre de la planification, l'ETF prévoit d'organiser en octobre 2012 une réunion de travail avec la GIZ et d'autres acteurs dans le but d'examiner les meilleures pistes en matière de coordination tout en assurant la complémentarité de celles-ci avec les actions bilatérales des États membres dans les pays partenaires de l'ETF dans le domaine du capital humain.

La Cour des comptes et le service d'audit interne réaliseront un audit de la gestion des risques en 2012.

Stefania Wilkiel (Pologne) demande que les informations concernant le lancement, en novembre 2012, d'un nouveau programme en faveur des pays du partenariat oriental (page 26) fassent l'objet d'un paragraphe distinct. Elle demande également de mentionner la « formation » dans le paragraphe consacré aux thèmes du dialogue politique encouragé par l'UE avec les pays du partenariat oriental.

Sara Parkin (expert indépendant nommé par le Parlement européen) indique que les risques énumérés à la page 59 n'ont pas changé par rapport à l'année dernière malgré l'évolution rapide de la situation dans l'UE et dans les pays partenaires. **Madlen Serban** répond que ces données seront mises à jour dans un second projet, après la visite du service d'audit interne concernant la gestion des risques, des 3 au 6 juillet 2012; les données s'appuieront également sur les résultats des travaux de l'ETF en matière d'évaluation des risques. **Le président** insiste sur l'examen et la discussion approfondie des risques qui échappent au contrôle de l'ETF. Les conditions de travail à partir du 1^{er} janvier 2013 sont sans doute l'un de ceux-ci à cause de l'incertitude juridique qui prévaut quant à la possibilité, pour l'ETF, de rester à la Villa Gualino. Parallèlement, le niveau élevé de risques ne peut excéder les critères définis dans les documents de la Commission.

Micheline Scheys (Belgique) suggère d'améliorer la transparence du programme de travail 2013, qui poursuivra les activités 2012, et de préciser la corrélation entre les interventions de l'ETF et le contexte politique de l'UE. Elle demande de présenter séparément les activités lancées en fonction des conclusions de l'évaluation externe. Une annexe pourrait être consacrée aux actions proposées au terme de ladite évaluation dans le projet final.

10. Conclusions du groupe de travail du conseil de direction sur l'analyse et l'évaluation des coûts de gouvernance de l'ETF

Le président invite **Hanna Dam (Danemark)**, qui représente la présidence danoise et préside le groupe de travail sur l'analyse et l'évaluation des coûts de gouvernance de l'ETF, à présenter les conclusions des travaux. Les recommandations suivantes ont été formulées au terme des deux réunions qui se sont tenues le 28 mars à Turin et le 30 mai à Bruxelles:

- le coût des prochaines réunions du conseil ne devrait pas excéder un budget total de 44 000 euros, ce qui correspond au coût moyen des réunions du conseil à l'agence en 2010, d'après le rapport de la Cour des comptes sur la modélisation des coûts des agences de l'UE;
- les décisions concernant les dépenses des postes de moindre importance reviennent à l'ETF;
- le dîner de travail du conseil de direction est maintenu à cause de sa dimension sociale: il donne lieu au partage et à la mise en réseau d'informations;
- il est essentiel de partager les expériences professionnelles avec le personnel de l'ETF et une connotation professionnelle pourrait être évoquée au cours du dîner, sous la forme d'un discours-programme concernant un sujet spécifique ou d'un exposé rappelant les principaux événements des mois précédents;
- il convient de maintenir la manifestation culturelle pour favoriser les rapports sociaux entre les membres bien que, dorénavant, les membres du conseil de direction assumeront personnellement les frais de celle-ci. La manifestation n'apporte certes qu'une valeur ajoutée marginale, mais ses retombées sociales et historiques ne sont cependant pas négligeables; aussi des informations sur les événements culturels organisés à Turin et diffusées sur l'internet pourraient-elles être insérées dans la documentation. L'ETF pourra examiner en outre d'autres options avec les autorités locales;
- le conseil de direction devra tenir ses réunions au siège de l'ETF afin d'éviter des frais de loyer;

- la politique de l'ETF autorise la participation aux réunions des cadres supérieurs et moyens, d'un observateur du comité du personnel et de l'auteur du procès-verbal. D'autres membres du personnel sont présents, le temps de leur présentation. Toutefois, par manque de place, il est possible que l'accès soit parfois limité aux seuls cadres supérieurs;
- les frais de restauration seront réduits et des déjeuners moins coûteux seront proposés;
- la durée des réunions n'excédera pas une journée et, de ce fait, une seule nuitée suffira. Toutefois, dans l'hypothèse où le prix total du vol et de deux nuitées serait inférieur à celui du vol et d'une seule nuitée, cette alternative pourra être retenue;
- les titres-restaurant pour un deuxième dîner seront supprimés;
- le remboursement des frais de transfert sera maintenu parce que les membres éprouvent de grandes difficultés à obtenir le remboursement de leurs frais de taxi;
- les services d'interprétation continueront d'être assurés dans cinq langues sauf lorsqu'un pays dans lequel une de ces langues est parlée ne s'inscrit pas dans les délais prescrits.
- en ce qui concerne le régime linguistique et les politiques en matière de traduction, les conclusions et recommandations suivantes sont formulées:
 - il faut éviter le plus possible les traductions urgentes parce que leur coût est très élevé. Par conséquent, les membres décident unanimement que les documents rédigés en anglais seront remis trente jours avant la réunion, alors que le délai sera de dix jours pour les versions dans les autres langues, ce qui réduira considérablement les frais de traduction (jusqu'à 25 voire 30 %);
 - seuls les documents présentés pour adoption seront traduits;
 - la longueur des documents sera réduite de la façon suivante: 1) les documents volumineux seront résumés et seule la version abrégée sera traduite. Cela pourrait toutefois créer une certaine confusion, car les membres seront priés d'adopter le texte intégral et non le résumé; 2) la traduction se fera sur demande; 3) les documents tels que le programme de travail et le rapport d'activité annuel seront abrégés. Il ne sera pas facile d'abréger le rapport d'activité annuel parce que ce dernier est structuré par le secrétariat général et qu'il est utilisé pour l'octroi de la décharge annuelle. En ce qui concerne le programme de travail, l'ETF ne devra traduire que le texte principal, les annexes seront traduites à la demande expresse des membres lors de la réunion de juin; 4) la présentation des exposés oraux dans une annexe non traduite permettra de raccourcir le procès-verbal de la réunion d'environ 25 %.

Le président souligne que dix-huit langues officielles ne bénéficient pas des services de traduction et d'interprétation pendant les réunions du conseil de direction de l'ETF, mais il convient que la question de la traduction et de l'interprétation est sensible.

Torben Kornbech Rasmussen (Danemark) informe que les membres du conseil de direction ont recherché, pendant leur réunion informelle, une approche pragmatique qui ne nécessite pas de modification du règlement intérieur de celui-ci en ce qui concerne le régime linguistique, mais qui permette l'application des recommandations du groupe de travail pour réaliser des économies et assurer plus d'efficacité.

Maurice Mezel (France) insiste sur une bonne gestion préférable à un changement de régime linguistique, étant donné l'importance des recommandations du groupe de travail en termes financiers et matériels. Dans ce contexte, il recommande que l'équipe de gestion de l'ETF présente un compte rendu des économies réalisées grâce à ces recommandations. Il n'y a pas lieu de débattre du régime linguistique puisqu'aucune position officielle n'a été exprimée.

Karl Wiczorek (Autriche) souligne que le régime linguistique doit être adopté à l'unanimité conformément au règlement de l'ETF et au règlement intérieur du conseil de direction. Il indique qu'il ne sera pas en mesure d'adopter une position officielle dans l'hypothèse où il serait demandé de modifier le régime linguistique.

Ingrid Müller-Roosen (Allemagne) signale qu'elle partage la position de l'Autriche et elle insiste pour conserver le régime linguistique.

Micheline Scheys (Belgique) appuie la suggestion d'adopter une approche pragmatique, étant donné que tous les pays sont confrontés à de sévères restrictions budgétaires. Elle estime essentiel de pouvoir impliquer l'ensemble des pays dans le suivi des activités de l'ETF.

Bruno Giordano (Italie) soutient l'approche pragmatique des membres du conseil et fait sienne la proposition du membre français du conseil.

Jan Andersson (expert indépendant nommé par le Parlement européen) soutient une approche pragmatique qui permette de rester dans les limites du budget et d'éviter un débat sur le régime linguistique.

Le président prie instamment les membres du conseil d'adopter une approche pragmatique qui tienne compte des commentaires formulés précédemment et de ne pas modifier le régime linguistique et le règlement intérieur, mais d'appliquer le plus grand nombre possible de recommandations convenues. Il sera demandé à l'équipe de gestion de l'ETF de présenter les résultats des mesures prises dans un an.

11. Divers

Le président prie les membres du conseil de répondre au questionnaire d'évaluation de la réunion.

12. Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du conseil aura lieu à Turin le 20 novembre 2012

Actions de suivi:

- Mise à jour du programme de travail 2013 au regard des commentaires formulés par les membres du conseil concernant i) la mise à jour des programmes du partenariat oriental; ii) la gestion des risques de l'ETF; iii) une meilleure explication de la corrélation entre le contexte politique de l'UE et les actions encouragées par l'ETF; iv) les initiatives à développer en fonction des conclusions de l'évaluation externe qui seront présentées séparément;
- Mise en œuvre de la recommandation du groupe de travail du conseil de direction sur l'analyse et l'évaluation des coûts de gouvernance de l'ETF et compte rendu au conseil dans un an.